



PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU HAUT-RHIN  
SERVICE DES TRANSPORT RISQUES ET SÉCURITÉ  
BUREAU : MISSION BRUIT

# ARRETE

**n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012**  
**portant approbation du Plan de Prévention du Bruit**  
**dans l'Environnement de l'Etat**

**LE PREFET DU HAUT- RHIN**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;
- VU** le code de l'Environnement, notamment ses articles L. 572-1, L. 572-2, L.572-6 à L. 572-11 et R. 572-8 à R. 572-11, transposant cette directive ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

**Considérant** que l'arrêté de consultation du public sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état a été pris le 23 mai 2012 ;

**Considérant** que le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pouvait être consulté par le public du 20 juin au 30 août 2012 ;

**Considérant** que le comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement a donné son accord lors de la réunion du 19 mars 2012 ;

**Considérant** qu'aucune remarque n'a été formulée lors de la consultation publique;

**Sur proposition** de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin.

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>-**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat est approuvé pour le département du Haut-Rhin.

### **Article 2 -**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est tenu à la disposition du public à la Préfecture du Haut-Rhin et à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin. Ces documents sont également publiés sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr) (Rubrique : Environnement. Sous-rubrique : Bruit)

**Article 3 -**

Le présent arrêté sera transmis pour information aux membres du comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement réuni le 19 mars 2012 approuvant le projet du PPBE.

**Article 4 -**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin.

**Article 5 -**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 -**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 30 OCT. 2012

Le Préfet du Haut-Rhin

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical and diagonal strokes, enclosed within a rectangular box.

Alain PERRET